Frais pour vélo ajustés : la police à nouveau flouée ?

Création : dimanche 10 septembre 2017 17:35

Le SNPS a pris connaissance avec stupéfaction et indignation des nouvelles lignes de conduite concernant les frais de vélo.

Pour la police, les frais ne seront pas remboursés pour l'emploi d'un « speed pedelec »

Un "speed pedelec" est un vélo électrique rapide qui atteint 45 Km/hr.

Le gouvernement fédéral a récemment décidé que les frais de vélo seraient payés pour ce moyen de transport également.

Les frais sont également déductible fiscalement. Le gouvernement flamand a pris aussi cette décision et l'applique aussi au domaine de l'éducation.

Bon pour les fonctionnaires fédéraux et flamands mais nos autorités en ont décidé autrement.

Nous n'aurons aucun droit sur ce sujet dés le 1er septembre

Une véritable honte.

Nous avons porté le sujet pour le comité de concertation national et demandons un ajustement.

L'autorité va réviser cette situation mais n'a pas encore donné de réponse définitive.

Un autre bel exemple de la politique de gestion du personnel !

Encore un coup qui nous est porté.

Nous demandons un ajustement immédiat.

Nous vous tenons informés.

Phoca PDF